



# PROCÈS VERBAL SÉANCE DU 16 FÉVRIER 2015

L'an deux mille quinze le seize février à 20 h 30, le Conseil Municipal de la ville de Saint-Leu d'Esserent dûment convoqué s'est réuni à la salle Art et Culture sous la présidence de Monsieur EUVERTE Michel, Maire,

**Etaient présents :** Michel EUVERTE / Yvan HARDIVILLEZ / Pascale RIBOUILLARD / Stéphane HAUDECOEUR / Marielle ERNOULT / Jean-Michel MAZET / Ana MENDES / Martine WACHEUX / Laurent TARASSI / Jean-Claude HUBERT / Jean-Luc WACHEUX / Alicia CONTINI / Marc PIANT / Sylvie POYE / Brigitte DUBOIS-LOMBART / Frédéric BETHENCOURT / Eric MÜLLER / Claude DOFFEMOND-BOUWYN / Alain BLANCHARD / Brigitte BAYARD / Pascal DERAYE.

**Etaient absents excusés :** Fernande BELDAME (pouvoir à Martine WACHEUX) / Angéline FONTAINE / Constance VAGANAY (pouvoir à Michel EUVERTE) / François LOMBART (pouvoir à Yvan HARDIVILLEZ) / Guy MICHALON / Rachel GERTHOFFERT (pouvoir à Pascal DERAYE).

Secrétaire de séance : Stéphane HAUDECOEUR

En exercice : 27

Présents : 21

Votants : 25

Procurations : 4

## Approbation du procès-verbal du 18 décembre 2014

Adopté à l'unanimité

## FINANCES

### 1) Débat d'orientation budgétaire

Madame MENDÈS explique que la situation financière et budgétaire de la ville reste confortable malgré les baisses de dotations de l'Etat grâce aux économies de fonctionnement réalisées au fil des ans ce qui démontre la saine gestion de la commune.

Mais la loi de finances 2015 prévoit une diminution de l'ensemble des dépenses publiques de 15 milliards d'euros dont 3.7 milliards qui seront prélevés sur les concours financiers aux collectivités territoriales cette réduction estimée à -126 861€ en 2014 pour Saint Leu sera reconduite en 2016 (312 840 €).

Cette répartition des efforts d'économie aura une incidence forte sur la réduction plus que probable des subventions de nos partenaires eux aussi concernés par ces réductions de recettes.

De plus, la péréquation horizontale (FPIC) passe de 570 millions en 2014 à 780 millions en 2015 ce qui représente une augmentation de 137%. En 2014 le montant était estimé à 247 000€, la retenue effective a été de 199 816€ et la prévision 2015 se situe à 273 448€ pour Saint Leu.

Les finances de la ville sont bien évidemment touchées par ces décisions mais compte tenu de l'effort de réduction des dépenses de fonctionnement entrepris depuis plus de cinq ans, la commune est plus à même de faire face à ces réductions de recettes que d'autres collectivités. De plus, la CVAE (Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises) augmente en 2015 de 29 427€.

Néanmoins, ces éléments incitent à la plus grande prudence et pour pouvoir continuer à mener à bien les projets en cours et continuer à rendre les meilleurs services à l'ensemble de la population, l'attention est de plus en plus accrue sur la diminution des dépenses de fonctionnement et sur l'accroissement des recettes en créant de nouvelles activités productrices de recettes nouvelles supérieures aux dépenses.

La stratégie financière de la ville reste donc toujours basée sur une recherche d'économies de fonctionnement et sur la stabilité des taux d'imposition (pour la septième année consécutive).

### 1) La situation financière de la ville à fin 2014

a) L'augmentation des dépenses courantes de fonctionnement (5 385 102€) par rapport à 2013 de 173 057€ (représentant 3.32%) est analysée.

COMPTE	RÉALISÉ 2013	RÉALISÉ 2014	ÉVOLUTION 2013/2014	%
O11 CHARGES GÉNÉRALES	1 377 520 €	1 356 880 €	-20 640 €	-1,50
O12 CHARGES DE PERSONNEL	2 924 247 €	3 156 572 €	232 325 €	7,94
65 GESTION COURANTE	807 014 €	777 395 €	-29 619 €	-3,67
66 CHARGES FINANCIÈRES	103 294 €	94 255 €	-9 039 €	-8,75
<b>TOTAL DÉPENSES COURANTES FONCT</b>	<b>5 212 075 €</b>	<b>5 385 102 €</b>	<b>173 027 €</b>	<b>3,32</b>
67 CHARGES EXCEPTIONNELLES	855 €	2 046 €	1 191 €	139,30
OPÉRATIONS D'ORDRE	273 502 €	350 618 €	77 116 €	28,20
<b>TOTAL DÉPENSES FONCTIONNEMENT</b>	<b>5 486 432 €</b>	<b>5 737 766 €</b>	<b>251 334 €</b>	<b>4,58</b>

**Les charges générales de fonctionnement (1 356 880€)** ont diminué de 20 640€ (-1,5%). Cette réduction est due en particulier à la révision des contrats de chauffage (-31 817€), des illuminations de Noël (-11 191€), de conception de l'info mairie (-8 830€), à un besoin moins important d'abatage d'arbres (-16 078€) et à la diminution du prix des fluides (-10 351€), alors que dans le même temps, les contrats, les assurances, les honoraires d'avocats et les diverses prestations extérieures ont augmenté ces charges de 30 886 €.

**Les charges de personnel (3 156 572€)** ont augmenté de 232 325€ (+7,94%). Monsieur EUVERTE explique que cette hausse est consécutive à la création des postes de responsable de l'informatique et responsable des grands projets, aux remplacements divers et à la mise en place des rythmes scolaires. Ces charges sont en partie compensées par les remboursements de l'assurance du personnel (71 737€).

**Les charges de gestion courantes (777 395€)** ont été réduites (- 29 619€) en particulier en raison de la participation de la ville au SIAE (- 9 359€) et au Syndicat de la Base de Loisirs (- 20 558€).

**Les charges financières (94 255€)** qui représentent les intérêts de la dette (2 668 422€ au 1<sup>er</sup> janvier 2015), continuent logiquement à diminuer (-9 039€ soit -8,75%) Les intérêts sur l'ensemble des contrats de prêts à annuités constantes décroissent au fil des années et le remboursement du capital augmente (257 782€) dans la même proportion. Etant donné que la commune n'a pas eu recours à l'emprunt depuis 2008, ce poste poursuit donc mécaniquement une baisse régulière.

**b) Les recettes courantes de fonctionnement (6 631 001€)** ont diminué en 2014 de 79 943€ soit -1,19% par rapport à 2013.

COMPTE	RÉALISÉ 2013	RÉALISÉ 2014	ÉVOLUTION 2013/2014	%
013 ATTÉNUATION DE CHARGES	27 782 €	71 737 €	43 955 €	158,21
70 PRODUITS DES SERVICES	264 436 €	272 462 €	8 026 €	3,04
73 IMPÔTS ET TAXES	4 314 686 €	4 262 679 €	-52 007 €	-1,21
74 DOTATIONS SUBV PARTICIPATIONS	2 060 093 €	1 981 266 €	-78 827 €	-3,83
75 AUTRES PRODUITS	43 947 €	42 857 €	-1 090 €	-2,48
<b>TOTAL RECETTES COURANTES FONCT</b>	<b>6 710 944 €</b>	<b>6 631 001 €</b>	<b>-79 943 €</b>	<b>-1,19</b>
76 PRODUITS FINANCIERS	7 €	7 €	0 €	0,00
77 PRODUITS EXCEPTIONNELS	14 117 €	5 992 €	-8 125 €	-57,55
OPÉRATIONS D'ORDRE	0 €	0 €	0 €	
<b>TOTAL RECETTES FONCTIONNEMENT</b>	<b>6 725 068 €</b>	<b>6 637 000 €</b>	<b>-88 068 €</b>	<b>-1,31</b>

Ces diminutions proviennent des impôts locaux (4 262 679€) pour 52 007€ (-1,21%) correspondant au prélèvement du FPIC (-199 816€) tandis que le produit lié à la revalorisation des bases décidées par l'Etat et à l'évolution positive de la base taxable des IFR (Impôt Forfaitaire sur les Entreprises de Réseaux) et de la TASCOM s'élève à 82 285€. Monsieur EUVERTE explique que ces taxes ont permis de compenser la perte de la taxe professionnelle. Il précise que la taxation pour EDF a porté sur les transformateurs de haut voltage (éléments importants pour la commune).

Les dotations, subventions et compensations (1 981 266€) ont aussi été réduites à hauteur de 78 827€ liées à la baisse sensible des dotations de l'Etat (-74 107€ de DGF, -31 841€ de compensation) atténuée par les subventions perçues (+18 195€).

Les atténuations de charges correspondant aux remboursements des arrêts de travail ont augmenté de 43 955€ en particulier suite à un congé de paternité et à un arrêt long après fracture pour consolidation. Ce compte enregistre aussi les autres recettes liées au personnel : prime d'apprentissage, congés de maternité et de paternité, versements des agents pour validation de retraite.

Les produits des services (272 462€) sont restés pratiquement stables + 8 026€ (+ 3,04% par rapport à 2013).

c) **La marge d'autofinancement brute** dégagée s'établit à 1 245 899€ en diminution de 252 970€ par rapport à l'an dernier suite à la réduction des recettes de fonctionnement (-79 943€) et à l'augmentation des charges (173 027€).

COMPTE	RÉALISÉ 2013	RÉALISÉ 2014	ÉVOLUTION 2013/2014
<b>AUTOFINANCEMENT BRUT</b>	<b>1 498 869 €</b>	<b>1 245 899 €</b>	<b>252 970 €</b>

Monsieur EUVERTE explique qu'il s'agit d'un indicateur majeur. Si l'on ne dégage pas une marge d'autofinancement supérieure à 700 000€, il sera difficile de maintenir le patrimoine de la commune au niveau actuel.

d) **Les dépenses d'investissement (2 228 416€)** sont en légère augmentation par rapport à l'an passé (+47 664€ soit +2,19%). Pour mémoire en 2013, elles avaient fortement progressé (+ 122 994€).

COMPTE	RÉALISÉ 2013	RÉALISÉ 2014	ÉVOLUTION 2013/2014	%
20 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	365 072 €	103 883 €	-261 189 €	-71,54
21 IMMOBILISATIONS CORPORELLES	281 379 €	272 797 €	-8 582 €	-3,05
23 TRAVAUX EN COURS	1 284 568 €	1 484 030 €	199 462 €	15,53
16 EMPRUNTS	249 733 €	257 782 €	8 049 €	3,22
OPÉRATIONS D'ORDRE	0 €	109 924 €	109 924 €	
<b>TOTAL DÉPENSES INVEST (sans RAR)</b>	<b>2 180 752 €</b>	<b>2 228 416 €</b>	<b>47 664 €</b>	<b>2,19</b>
<b>TOTAL AVEC RESTES À RÉALISER</b>	<b>3 165 496 €</b>	<b>3 105 052 €</b>	<b>-60 444 €</b>	<b>-1,91</b>

Les réalisations les plus importantes ont porté sur : le réaménagement total de la rue de Boissy et de la rue Pasteur, la réfection de la sente de la tour du diable, la création de vestiaires au stade Thierry Doret, l'aménagement du quai d'Amont, les études sur la création de la future ZAC et sur l'ensemble des nouveaux projets, la réalisation de la signalétique et du sas de l'Abbatiale, le remplacement de la porte d'entrée de l'école élémentaire Carbon, la création d'un chemin d'accès au bord de l'étang municipal et la création du jardin du souvenir au cimetière pour ne citer que les réalisations les plus importantes.

e) **Les recettes d'investissement (2 209 144€)** ont diminué par rapport à 2013 de 8,4% (- 203 027€) en particulier à cause de demandes de subventions plus difficiles à obtenir (pas de validation pour la rue de Boissy par le Conseil Général). De plus, Saint Leu ayant été reclassée en zone urbaine ne bénéficie plus de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux.

COMPTE	RÉALISÉ 2013	RÉALISÉ 2014	ÉVOLUTION 2013/2014	%
13 SUBVENTIONS REÇUES	475 682 €	171 635 €	-304 047 €	-63,92
16 EMPRUNTS ENCAISSÉS	0 €	20 272 €	20 272 €	
21 IMMOBILISATIONS CORPORELLES	0 €	0 €	0 €	
10 DOTATIONS	262 987 €	256 696 €	-6 291 €	-2,39
1068 EXCÉDENT CAPITALISÉ	1 400 000 €	1 300 000 €	-100 000 €	-7,14
27 AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCE OPÉRATIONS D'ORDRE	0 €	0 €	0 €	
	273 502 €	460 541 €	187 039 €	68,39
<b>TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT</b>	<b>2 412 171 €</b>	<b>2 209 144 €</b>	<b>-203 027 €</b>	<b>-8,42</b>
<b>INVESTISSEMENT RESTES A RÉALISER</b>	<b>2 569 076 €</b>	<b>2 209 144 €</b>	<b>-359 932 €</b>	<b>-14,01</b>

f) La section d'investissement fait apparaître pour l'année 2014 un besoin de financement de 689 177€ (restes à réaliser inclus) largement compensé par l'excédent de fonctionnement de l'année (1 404 991,08€). Cette situation a permis de ne pas avoir recours une nouvelle fois à l'emprunt pour financer les nombreux travaux réalisés.

**L'endettement** de la ville continue donc de se réduire puisqu'en 2014, comme depuis six années consécutives, aucun emprunt n'a été réalisé. La dette au 1<sup>er</sup> janvier 2014 s'établissait à 2 905 932€ alors qu'elle ne représente au 1<sup>er</sup> janvier 2015 que 2 668 422€ soit une baisse de 8,2%.

Monsieur EUVERTE explique que le taux d'endettement est relativement faible puisque le niveau d'endettement acceptable est de l'ordre d'une année de coûts de fonctionnement (7 millions d'euros environ). La capacité d'emprunt est donc de 3 à 3,5 millions d'euros. Monsieur EUVERTE indique que la commune sera certainement amenée à en utiliser une partie et que cela dépendra de la vitesse à laquelle les différents projets pourront être réalisés.

Monsieur BLANCHARD souhaiterait que l'on ne parle plus de la taxe professionnelle, ceci dans un souci de clarté. Selon lui, la part la plus importante est la compensation relais mais elle sera moins importante les années à venir. Il indique que la part des impôts payés par les ménages augmente, et cela n'est pas du fait de la municipalité. Monsieur BLANCHARD fait référence au rapport de 2010 de la commission des finances locales qui indiquait que l'intérêt de la réforme de la taxe professionnelle était de substituer l'investissement et l'emploi, d'accroître la compétitivité des entreprises françaises en particulier dans le contexte de crise. Il indique qu'à ce jour, le chômage n'a jamais été aussi élevé. Monsieur BLANCHARD estime qu'il ne faut pas s'étonner que les personnes doutent du système politique.

Monsieur EUVERTE constate que la création généralisée des intercommunalités il y a dix ans, qui avait pour objectif de réduire les coûts de fonctionnement, a finalement créé environ 15 000 postes supplémentaires dans la Fonction Publique Territoriale.

Monsieur DERAYE évoque la réforme en cours sur les valeurs locatives des locaux commerciaux et professionnels qui devrait démarrer à partir de 2016 et qui aura des répercussions sur les collectivités locales. Il ajoute qu'une réforme va également être lancée pour cinq départements en France sur les valeurs locatives des locaux d'habitation. Monsieur DERAYE explique que cette réforme va certainement conduire à une augmentation des impôts pour les particuliers et que les communes seront amenées à être vigilantes sur ce sujet.

Monsieur EUVERTE indique qu'une réunion est prochainement prévue avec la direction générale des finances pour obtenir des informations sur ces modifications.

Monsieur BLANCHARD considère que les chiffres présentés par Monsieur EUVERTE et Madame MENDÈS sont complets mais qu'ils sont source d'inquiétude pour l'avenir. Selon lui, l'équilibre du budget s'en trouvera atténué. Monsieur BLANCHARD se félicite des projets proposés par la commune mais il estime que ces projets seront hypothéqués dans leur réalisation. Même si la commune n'a pas procédé à des augmentations d'impôts, la part des contribuables à tout de même sensiblement augmenté. Monsieur BLANCHARD souhaiterait qu'une information soit faite à la population.

Monsieur EUVERTE rappelle la nécessité de conserver une marge d'autofinancement qui permette de maintenir la valeur du patrimoine de la ville. Il explique que la commune peut mettre en place des activités productives et que c'est dans la mutualisation des ressources, avec d'autres communes et entreprises publiques ou privées, que l'on pourra faire des économies. A l'échelon communal, Monsieur EUVERTE évoque la possibilité de faire des économies d'échelle avec les associations sportives (mutualisation des moyens avec les clubs de tennis de Précy et Villers). Il indique également que la CCIO va investir dans le projet de port industriel et que la société EDF est disposée à accompagner la ville dans certains de ses projets.

Monsieur EUVERTE indique qu'un premier comité de pilotage se tiendra début mars pour le projet de port à sec. Une rencontre a déjà eu lieu avec le responsable d'OLMIX. Concernant le projet du Parc de la Garenne, en lien avec le projet Trans'Oise du Conseil Général, Monsieur EUVERTE indique que les études devraient commencer en 2015 pour une réalisation en 2016. Il est prévu un réhaussement du terrain pour éviter les risques d'inondations. EDF pourrait financer une partie du projet avec la création d'une darse pour 15 à 20 bateaux. Monsieur BLANCHARD apprécie la volonté de la municipalité de reconquérir la rivière, ce sont des projets intéressants mais pas sans risques. Il confirme l'idée de pouvoir mettre en place des activités payantes mais estime que les habitants apporteront une double contribution. Les habitants payent des impôts pour des services rendus.

Monsieur EUVERTE explique la nécessité de réfléchir sur un programme pluri-annuel. Il évoque les différents projets tels que le projet de restauration scolaire et le projet de centre de télétravail qui va nécessiter la création de locaux annexes (locaux de gestion et de gardiennage).

Monsieur DERAYE confirme l'idée d'augmenter l'économie et l'emploi mais la collectivité est là pour rendre des services à la population et il est gênant d'évoquer la possibilité de créer des activités payantes. Monsieur EUVERTE réfute le fait que l'on puisse parler de rentabilité. Selon lui, il s'agit simplement d'un effort de productivité à moindre coût. Il n'est pas envisagé la hausse du coût des services existants. Monsieur BLANCHARD explique qu'il ne faudrait pas mettre en place des tarifs qui se rapprochent fortement du coût réel des services. Monsieur EUVERTE répond qu'il est nécessaire de connaître les coûts de production des services indépendamment du fait de faire payer ces services à des prix inférieurs au coût de revient.

## **2) Le contexte de l'économie et des finances publiques pour 2015**

L'effort de redressement des comptes publics de la France nécessite des économies sur les dépenses évaluées à 50 milliards d'euros sur 3 ans (21 milliards en 2015 puis 14,5 milliards en 2016 et en 2017).

L'objectif de ces mesures est de réduire le déficit public de 4,3% du Produit Intérieur Brut (PIB) en 2015, dans la perspective d'atteindre un déficit de 3% fin 2017, correspondant aux critères de la zone euro.

Les principales hypothèses économiques sur lesquelles la loi de finances 2015 a été bâtie sont les suivantes : croissance du PIB +1% (+0,4% en 2014), inflation 0,9% (0,5% prévu en 2014).

Les priorités du gouvernement se porteront sur trois domaines principaux :

- **L'emploi** et l'investissement grâce au pacte de responsabilité et de solidarité (20 milliards supplémentaires en 3 ans) avec l'objectif de permettre aux entreprises de retrouver les marges nécessaires pour embaucher, former les salariés, investir et innover.
- **La fiscalité** afin de redonner du pouvoir d'achat par l'allègement de l'impôt sur le revenu pour les ménages aux revenus modestes et moyens (9 millions de ménages), par la suppression de la première tranche du barème de l'impôt (3,2 milliards).
- **La baisse des dépenses publiques** de 50 milliards en 3 ans dont 21 milliards pour 2015 et 14,5 milliards supplémentaires en 2016 et 2017. Les collectivités locales participent à hauteur de 3,7 milliards en 2015.

Les réductions prévues se décomposent de la manière suivante :

- 7,7 milliards sur les dépenses et la masse salariale de l'Etat
- 9,6 milliards sur la protection sociale
- 3,7 milliards sur les concours financiers aux collectivités territoriales

La participation des collectivités territoriales à l'effort de rétablissement des comptes publics se traduit de la manière suivante :

Après une diminution de 1,5 milliards d'euros en 2014 des dotations de l'Etat aux collectivités, ce qui représentait un doublement de l'effort par rapport à ce qui était prévu dans la loi de programmation des finances publiques, cette réduction atteint 3,7 milliards en 2015 et se décompose de la manière suivante :

- 2,071 milliards pour le bloc communal (communes et intercommunalité)
- 1,148 milliards pour les départements
- 451 millions pour les régions

En conséquence la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) va subir pour les communes une baisse de 8,9% par rapport à l'an dernier et dans le même temps l'augmentation du FPIC est évalué à + 37%.

### 3) **L'orientation des projets 2015**

Les objectifs en fonctionnement peuvent se résumer à titre d'exemple de la manière suivante :

- Pas d'augmentation des taux d'imposition
- Pas d'augmentation de tarifs
- Pas de réduction des aides aux associations
- Réduction des dépenses d'énergie
- Rationalisation du patrimoine immobilier municipal
- Mutualisation des charges de personnel avec d'autres collectivités
- Recherche de ressources nouvelles par la création d'activités bénéficiaires et nouveaux partenaires

L'investissement sur les 5 ans à venir peut se résumer à titre d'exemple par :

- L'entretien indispensable du patrimoine (voirie, bâtiments)
- La création d'une restauration scolaire (indispensable pour assurer une bonne qualité de service)
- Les projets générateurs de recettes nouvelles (fluvestre, culturels, touristiques...)
- L'aménagement de la ferme des moines en pôle culturel et touristique ce qui permettra de réaliser une opération immobilière place Jean Moulin
- La mutualisation des services et des équipements avec d'autres communes

Le tableau ci-dessous retrace l'ensemble des projets à réaliser dans les 5 ans à venir.

En fonction des opportunités et des aides financières, l'ordre et la programmation pluriannuelle pourront être revus.



RECAPITULATIF PLAN D' INVESTISSEMENT PLURIANNUEL						Document de travail
Projet Fluvestre	INVEST. 2015	INVEST. 2016	INVEST. 2017	INVEST. 2018	INVEST. 2019	
TOTAL IMMOBILISATIONS ETUDES	88 500 €	60 000 €	0 €	0 €	0 €	0 €
TOTAL IMMOBILISATIONS TRAVAUX	112 000 €	350 000 €	350 000 €	100 000 €	250 000 €	
TOTAL GENERAL	140 500 €	410 000 €	350 000 €	100 000 €	250 000 €	
<b>Projet Installations sportives</b>	<b>INVEST. 2015</b>	<b>INVEST. 2016</b>	<b>INVEST. 2017</b>	<b>INVEST. 2018</b>	<b>INVEST. 2019</b>	
TOTAL IMMOBILISATIONS ETUDES	25 000 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
TOTAL IMMOBILISATIONS TRAVAUX	165 613 €	736 400 €	1 380 000 €	0 €	550 000 €	
TOTAL GENERAL	190 613 €	736 400 €	1 380 000 €	0 €	550 000 €	
<b>Projet valorisation du patrimoine - ABBATIALE</b>	<b>INVEST. 2015</b>	<b>INVEST. 2016</b>	<b>INVEST. 2017</b>	<b>INVEST. 2018</b>	<b>INVEST. 2019</b>	
TOTAL IMMOBILISATIONS ETUDES	24 500 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
TOTAL IMMOBILISATIONS TRAVAUX	228 000 €	156 500 €	100 000 €	0 €	0 €	0 €
TOTAL GENERAL	252 500 €	156 500 €	100 000 €	0 €	0 €	
<b>Projet valorisation du patrimoine - AUTRE</b>	<b>INVEST. 2015</b>	<b>INVEST. 2016</b>	<b>INVEST. 2017</b>	<b>INVEST. 2018</b>	<b>INVEST. 2019</b>	
TOTAL IMMOBILISATIONS ETUDES	15 000 €	0 €	50 000 €	0 €	0 €	0 €
TOTAL IMMOBILISATIONS TRAVAUX	86 000 €	143 000 €	60 000 €	260 000 €	250 000 €	
TOTAL GENERAL	101 000 €	143 000 €	110 000 €	260 000 €	250 000 €	
<b>Projet réhabilitation ferme des Moines 1 - 2</b>	<b>INVEST. 2015</b>	<b>INVEST. 2016</b>	<b>INVEST. 2017</b>	<b>INVEST. 2018</b>	<b>INVEST. 2019</b>	
TOTAL IMMOBILISATIONS ETUDES	532 000 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
TOTAL IMMOBILISATIONS TRAVAUX	60 000 €	320 000 €	300 000 €	300 000 €	400 000 €	
TOTAL GENERAL	592 000 €	320 000 €	300 000 €	300 000 €	400 000 €	
<b>Projet zone renoir +</b>	<b>INVEST. 2015</b>	<b>INVEST. 2016</b>	<b>INVEST. 2017</b>	<b>INVEST. 2018</b>	<b>INVEST. 2019</b>	
TOTAL IMMOBILISATIONS ETUDES	5 000 €	40 000 €	0 €	0 €	0 €	0 €
TOTAL IMMOBILISATIONS TRAVAUX	110 000 €	900 000 €	600 000 €	300 000 €	0 €	0 €
TOTAL GENERAL	115 000 €	940 000 €	600 000 €	300 000 €	0 €	
<b>Projet aménagement Quartier Gare</b>	<b>INVEST. 2015</b>	<b>INVEST. 2016</b>	<b>INVEST. 2017</b>	<b>INVEST. 2018</b>	<b>INVEST. 2019</b>	
TOTAL IMMOBILISATIONS ETUDES	55 000 €	0 €	30 000 €	0 €	0 €	0 €
TOTAL IMMOBILISATIONS TRAVAUX	130 000 €	0 €	100 000 €	0 €	0 €	0 €
TOTAL GENERAL	185 000 €	0 €	130 000 €	0 €	0 €	
<b>Projet parc de la Garenne</b>	<b>INVEST. 2015</b>	<b>INVEST. 2016</b>	<b>INVEST. 2017</b>	<b>INVEST. 2018</b>	<b>INVEST. 2019</b>	
TOTAL IMMOBILISATIONS ETUDES	9 100 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
TOTAL IMMOBILISATIONS TRAVAUX	118 136 €	150 000 €	50 000 €	0 €	0 €	0 €
TOTAL GENERAL	127 236 €	150 000 €	50 000 €	0 €	0 €	
<b>Projet vidéo protection</b>	<b>INVEST. 2015</b>	<b>INVEST. 2016</b>	<b>INVEST. 2017</b>	<b>INVEST. 2018</b>	<b>INVEST. 2019</b>	
TOTAL IMMOBILISATIONS ETUDES	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
TOTAL IMMOBILISATIONS TRAVAUX	206 000 €	53 000 €	0 €	0 €	0 €	0 €
TOTAL GENERAL	206 000 €	53 000 €	0 €	0 €	0 €	
<b>Projet restauration scolaire</b>	<b>INVEST. 2015</b>	<b>INVEST. 2016</b>	<b>INVEST. 2017</b>	<b>INVEST. 2018</b>	<b>INVEST. 2019</b>	
TOTAL IMMOBILISATIONS ETUDES	60 000 €	70 000 €	0 €	0 €	0 €	0 €
TOTAL IMMOBILISATIONS TRAVAUX	30 000 €	1 300 000 €	400 000 €	400 000 €	0 €	0 €
TOTAL GENERAL	90 000 €	1 370 000 €	400 000 €	400 000 €	0 €	
<b>Prévision travaux de voirie</b>	<b>INVEST. 2015</b>	<b>INVEST. 2016</b>	<b>INVEST. 2017</b>	<b>INVEST. 2018</b>	<b>INVEST. 2019</b>	
TOTAL IMMOBILISATIONS ETUDES	23 000 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
TOTAL IMMOBILISATIONS TRAVAUX	425 000 €	485 000 €	620 000 €	555 000 €	0 €	0 €
TOTAL GENERAL	448 000 €	485 000 €	620 000 €	555 000 €	0 €	
<b>Prévision autres travaux</b>	<b>INVEST. 2015</b>	<b>INVEST. 2016</b>	<b>INVEST. 2017</b>	<b>INVEST. 2018</b>	<b>INVEST. 2019</b>	
TOTAL IMMOBILISATIONS ETUDES	189 800 €	10 000 €	0 €	25 000 €	0 €	0 €
TOTAL IMMOBILISATIONS TRAVAUX	375 500 €	275 000 €	110 000 €	10 000 €	0 €	0 €
TOTAL GENERAL	565 300 €	285 000 €	110 000 €	35 000 €	0 €	
<b>Prévision Autres investissements /services</b>	<b>INVEST. 2015</b>	<b>INVEST. 2016</b>	<b>INVEST. 2017</b>	<b>INVEST. 2018</b>	<b>INVEST. 2019</b>	
TOTAL IMMOBILISATIONS	715 327 €	35 000 €	35 000 €	0 €	0 €	0 €
TOTAL GENERAL	715 327 €	35 000 €	35 000 €	0 €	0 €	
<b>TOTAL DEPENSES INVESTISSEMENT (SANS RAR)</b>	<b>3 728 475,74 €</b>	<b>5 083 900,00 €</b>	<b>4 185 000,00 €</b>	<b>1 950 000,00 €</b>	<b>1 450 000,00 €</b>	
<b>TOTAL DES RESTES A REALISER (RAR)</b>	<b>876 635,85 €</b>					
<b>TOTAL GENERAL DES DEPENSES INVESTISSEMENT</b>	<b>4 605 111,59 €</b>					

NOTA : Les montants figurant dans ce tableau sont donnés à titre indicatif et ne constituent pas un engagement budgétaire.

En 2015 les projets concernent en particulier les domaines suivants :

a) Travaux et amélioration du cadre de vie

Les travaux permettant à l'ensemble des habitants et des professionnels de la ville d'accéder au très haut débit.

L'étude et la réalisation d'un rond-point rue du pilori et du RD 92 afin de fluidifier la circulation du trafic routier et de supprimer le carrefour à feux et de sécuriser les circulations piétonnes par la réhabilitation de la sente située entre les rues de la République et Jean Jaurès.

La requalification totale du parking de la gare suite à son acquisition.

La poursuite des travaux d'aménagement du parc de la Garenne en parc urbain naturel.

La création d'une aire de jeux aux abords de la résidence de la Muette ouverte à tous.

La première tranche des travaux d'adaptation des bâtiments et de la voirie pour l'accessibilité de tous.

Les études de sécurisation de la rue Salvador Allendé.

Les études de réaménagement du quai d'Amont et la réalisation de l'arrivée des fluides (eau, assainissement, électricité...) pour le futur port touristique.

La poursuite de l'amélioration de l'éclairage public.

L'étude et la réalisation de toilettes publiques aux abords de l'Abbatiale.

b) Politique culturelle touristique et de valorisation du patrimoine

La recherche de partenariats avec des établissements culturels et la poursuite de celui avec Royaumont afin d'offrir des manifestations culturelles nouvelles et faire connaître la ville à un nouveau public.

La réalisation d'offres touristiques pour tous sur le patrimoine, la culture, la nature et les savoir-faire locaux en particulier avec des ateliers pédagogiques (taille de pierres, création de voutes, enluminures...).

Les travaux de gros entretien de l'Abbatiale (toiture, paratonnerre, mur de soutènement du jardin).

La location d'un bateau touristique permettant de créer des événements à quai, des promenades sur l'Oise ou des croisières avec restauration afin de faire découvrir notre région.

La poursuite des animations et la programmation de spectacles et de manifestations nouveaux.

L'acquisition de la propriété jouxtant la ferme des moines permettant de reconstituer une part importante de l'ancien quartier médiéval, d'ouvrir l'accès au pigeonnier et d'envisager le

regroupement de l'ensemble des services culturels et touristiques existants et futurs (médiathèque, école des arts, patrimoine, ateliers pédagogiques, salle d'exposition...).

#### c) Soutien à l'économie locale

Le développement de la zone du Renoir en particulier dans sa dimension portuaire multi modale qui va être opérationnelle cette année et l'implantation de la force d'action rapide nucléaire (FARN) d'EDF tout en respectant les besoins de l'ensemble des utilisateurs.

La poursuite des études et de recherche de financeurs sur la stratégie fluviale et en particulier sur la réalisation d'un port à sec, lieu d'hivernage et de réparation de bateaux.

La création d'une darse (petit port situé dans les terres) au bord du parc de la Garenne afin d'accueillir un nouveau public et lui faire découvrir la ville.

L'étude sur l'aménagement des anciens logements de l'école JB Clément en bureaux pour pouvoir accueillir un centre d'affaires (télétravail, pépinière d'entreprise ou autres activités).

La poursuite des animations de centre-ville facteur important pour le commerce local et le soutien au marché.

L'aménagement de l'îlot Pasteur, du parking de la gare et de la sente piétonnière permettant de relier plus aisément les commerces de la place de la République à ceux plus proches de la gare.

#### d) Poursuite d'une urbanisation contrôlée tout en préservant nos richesses naturelles

La poursuite des études avec la SAO pour la création d'une ZAC, l'acquisition des terrains Stradal par l'EPFLO et des délaissés de la SNCF par la ville dans le cadre du projet urbain de cette zone et de l'amélioration de l'entrée ouest de la ville.

L'étude de chaque permis de construire et les relations avec les porteurs de projets afin que les constructions soient compatibles avec la politique urbaine de la ville (densité, mixité...).

L'accueil des nouveaux habitants des résidences la Bambouseraie, la Buissonnière, de l'éco quartier et de la gendarmerie.

#### e) Politique sociale et solidarité

La poursuite des deux chantiers d'insertion existants représentant 20 salariés permettant aux demandeurs d'emploi de la ville et de ses environs de se réadapter plus facilement au monde du travail.

Le soutien aux demandeurs d'emploi de plus en plus nombreux dans leurs démarches par le service social et la mise à disposition d'un ordinateur en accès libre pour la création de CV, de lettres de motivation et de recherches internet.

La mise en place d'une politique sociale d'accompagnement auprès des personnes handicapées.

Le renforcement des aides pour les personnes en grande précarité en particulier sur l'énergie et la mise en place de tickets permettant l'achat de produits frais en complément de l'épicerie sociale.

La poursuite des aides mises en place l'an dernier (permis de conduire, dons, prêts, aides aux vacances et aux loisirs, ...).

La poursuite de l'accueil de jeunes stagiaires en formation.

L'animation des ateliers de socialisation et du jardin partagé avec les bénévoles de l'épicerie sociale et du personnel communal.

La réalisation de travaux d'accessibilité de la voirie et de bâtiments communaux et de la prise en compte des personnes à mobilité réduite dans tous les projets de voirie. Des réflexions sont engagées avec Oise Habitat pour l'accessibilité des commerces de la place de la République qui sera complétée par la ville par une mise en accessibilité de la place jusqu'au parvis.

L'accès du plus grand nombre à l'ensemble des services municipaux tout en améliorant la qualité du service rendu.

La réalisation de trois logements supplémentaires à la RPA pour accueillir des jeunes et favoriser la mixité et l'intergénérationnel.

La location d'une chambre d'hôtes à la RPA pour faciliter les visites des familles des résidents.

#### f) Soutien aux actions citoyennes, culturelles et sportives

La poursuite du nouveau projet éducatif pour l'ensemble de nos services à l'enfance incluant les rythmes scolaires par la formation et la spécialisation des animateurs, la mise en place de nouvelles activités et l'acquisition du matériel pédagogique.

La poursuite du plan pluri annuel de travaux suite à l'étude sur les besoins en équipements sportifs à moyen terme en particulier pour le tennis, l'athlétisme et le city stade.

L'accent mis sur le devoir de mémoire pour les victimes des guerres, avec les collégiens.

Le soutien financier de l'ensemble des associations locales et le prêt de locaux et d'équipements spécifiques (sportifs, culturel).

La poursuite de la rénovation des équipements sportifs et en particulier des tribunes au stade Pascal Grousset et la poursuite des études d'isolation et d'amélioration des bâtiments sportifs grâce à une démarche de mutualisation avec les communes voisines.

La réflexion sur la création d'un service jeunesse correspondant aux besoins des enfants et des adolescents de la ville.

La poursuite des manifestations municipales et l'optimisation du programme annuel (50 animations) dans les domaines culturels, sportifs, de fêtes, de loisirs et toutes les animations qui fédèrent les habitants. Une réflexion sur la création d'un comité des fêtes sera menée.

### g) Amélioration des conditions d'accueil des enfants

Les études pour la réalisation d'un nouveau restaurant scolaire à l'école Jean-Baptiste Clément associé à une restauration adulte et à des salles supplémentaires pour les activités périscolaires et de loisirs.

La création d'une nouvelle classe à la rentrée 2015 à l'école Raymonde Carbon, ce qui nécessitera un réaménagement, l'école élémentaire JB Clément n'ayant pas les locaux disponibles pour l'accueillir.

La poursuite des travaux d'entretien et d'amélioration des écoles.

La réfection de la cours de l'école maternelle Jean Macé.

## 2) Convention d'occupation du domaine public pour le SMOTHD

Monsieur HARDIVILLEZ explique que le Syndicat Mixte Oise Très Haut Débit présente une convention d'occupation du domaine public pour l'implantation de 5 sous répartiteurs optiques (armoires relais) sur trottoirs ou espaces verts de la commune. Ces éléments techniques sont nécessaires à l'installation du très haut débit sur la ville.

Les lieux d'implantation ont été déterminés conjointement entre la municipalité et le syndicat et se situent : allée Jacques Prévert, allée Jean Rostand, 1 rue de la Gare, 8 avenue Jules Ferry et 14 rue de la Croix Aude.

Cette convention sera valable 20 ans mais reste temporaire et révocable.

Monsieur HARDIVILLEZ demande au conseil d'autoriser le Maire à signer cette convention.

Après en avoir délibéré, le conseil adopte ce point à l'unanimité.

## 3) Avis sur le plan de gestion des risques d'inondation du bassin Seine-Normandie

Monsieur HARDIVILLEZ indique que Monsieur le Préfet de Région a transmis pour avis le Plan de Gestion des Risques d'Inondation du Bassin Seine-Normandie (PGRI).

L'objet de ce plan de gestion est de proposer un cadre pour la mise en œuvre des politiques de gestion des risques d'inondation, de gestion des milieux aquatiques et de l'aménagement du territoire.

Monsieur HARDIVILLEZ indique que le Bassin Seine-Normandie représente environ 18% du territoire français et 30% de la population métropolitaine. Il expose quelques chiffres :

- 4,8 millions de personnes sont exposées aux inondations dans ce bassin (25%)
- ¼ des communes ont plus de 30% de leur population en zone inondable

Les risques d'inondation sont de quatre ordres :

- Les inondations par débordement du cours d'eau
- Les inondations par submersion marine
- Les phénomènes de ruissellement intense (coulées de boue, crues rapides)
- Les remontées de nappes

Les objectifs visés sont de :

- Réduire la vulnérabilité du territoire
- Agir sur l'aléa pour réduire le coût des dommages
- Raccourcir fortement le délai de retour à la normale des territoires sinistrés
- Mobiliser les acteurs par le maintien et le développement de la culture du risque

Dans les domaines des inondations par débordement ou submersion et décrit les conséquences prévisibles sur la santé, l'économie, l'environnement et le patrimoine.

La mise en œuvre du PGRI se fera à partir de 2016 jusqu'à 2021.

Monsieur HARDIVILLEZ propose au conseil de donner un avis favorable à ce projet.

Après en avoir délibéré, le conseil adopte ce point à l'unanimité.

#### QUESTIONS DIVERSES

Madame BAYARD, suite à la remarque d'un administré, souhaiterait connaître la raison pour laquelle le camion Outiror n'est plus présent sur la place de la République le mercredi. Monsieur HAUDECOEUR répond qu'aucune demande de stationnement pour 2015 n'a visiblement été faite de leur part.

Madame DOFFEMOND-BOUWYN évoque la fermeture de la rue Elsa Triolet suite aux travaux d'assainissement actuellement en cours, et indique que les riverains n'en ont pas été avisés. Monsieur HARDIVILLEZ explique que ce sont des travaux de mise en conformité du réseau dans le cadre de la rétrocession du lotissement de la Saulaie. Ces travaux sont financés par le Syndicat des eaux à partir d'une convention établie entre Oise Habitat et la commune. Monsieur HARDIVILLEZ indique que les arrêtés de travaux ont été pris par l'entreprise Barriquand et qu'il lui sera indiqué de prendre les dispositions nécessaires pour ne pas barrer complètement la rue.

Plus aucun conseiller ne souhaitant s'exprimer, Monsieur EUVERTE clôture la séance à 22 H 40.

Le Secrétaire de séance

Stéphane HAUDECOEUR